

Décision du Maire

N° 2025-268

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : GARAGE N° 10 SITUE RUE DIDEROT – CONTRAT DE LOCATION AU PROFIT DE MONSIEUR AL BAYINA DRISS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 5 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Monsieur AL BAYINA Driss a sollicité la Ville de Montbéliard pour louer un garage situé rue Diderot ;
- Considérant que le garage n° 10 situé rue Diderot est disponible ;
- Considérant que la Ville de Montbéliard a proposé à Monsieur AL BAYINA Driss de louer le dit garage à partir du 12 décembre 2025, en versant un loyer trimestriel de 126,00 euros ;
- Considérant que Monsieur AL BAYINA Driss a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer un contrat de location avec Monsieur AL BAYINA Driss aux conditions suivantes :
 - Date d'effet : 12 décembre 2025
 - Durée : 12 ans
 - Loyer trimestriel : 126,00 euros TVA inclus

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mardi 16 Décembre 2025

Le Maire
**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**




Eddie STAMPONE

Déposée en Sous-Préfecture le : 19/12/2025

Affichée le : 19/12/2025